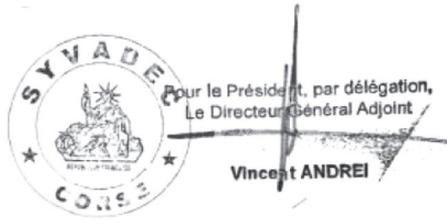


## Bureau syndical du 11 juillet 2019

### DELIBERATION N° 2019-07-060

#### **Demande de subvention pour la restructuration de la signalétique sur l'ensemble des sites**

Nombre de membres 25			L'an deux mille dix-neuf, le onze juillet à dix heures trente, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président le cinq juillet, s'est réunie dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur François TATTI, Président. Madame Marie-Laurence SOTTY a été désignée secrétaire de séance. Le quorum étant atteint le bureau peut valablement délibérer.
En exercice	Présents	Votants	
22	12	12	
<p><b>Présents :</b> Messieurs : TATTI François, ARMANET Guy, POLI Xavier, GUIDONI Pierre, GIORDANI Jean-Pierre, GIFFON Jean-Baptiste, VIVONI Ange-Pierre, MATTEI Jean-François, BERNARDI François et FILONI François.</p>			
<p><b>Présentes :</b> Mesdames : SOTTY Marie-Laurence et ZUCCARELLI Marie.</p>			
<p><b>Absents :</b> Madame : BATTESTINI Serena. Messieurs : GIANNI Don Georges, PAJANACCI Jean, MILANI Jean-Louis, LACOMBE Xavier, VALERY Jean-Noël, FAGGIANELLI François, HABANI Yohan, MICHELI Felix et DE MEYER Jean-Michel.</p>			
<p>Certifié exécutoire,  après transmission en Préfecture le : 17/07/2019 et de la publication de l'acte le: 17/07/2019</p>			 <p>Pour le Président, par délégation, Le Directeur Général Adjoint Vincent ANDREI</p>

Accusé de réception en préfecture  
 02B-200009827-20190711-2019-07-060-DE  
 Date de télétransmission : 17/07/2019  
 Date de réception préfecture : 17/07/2019

**Madame Marie ZUCCARELLI, Vice-présidente expose :**

Afin d'améliorer son service et répondre aux grands enjeux environnementaux fixés par la Loi de Transition Énergétique et pour la croissance verte ainsi que par le Plan Régional de Gestion des Déchets, le SYVADEC souhaite renouveler l'ensemble de la signalétique sur ses différentes infrastructures : recycleries, centre de regroupement du tri mais aussi les sites industriels : quai de transfert et ISDND.

La refonte de la signalétique du SYVADEC concernera divers types de supports :

- La signalétique réglementaire et de sécurité : panneaux d'entrée de site, d'informations générales (accueil usagers et chauffeurs, flux acceptés, consignes, plans de circulations, sortie, contrôle d'accès, affiche QSE...).
- La signalétique d'information sur le service.
- La signalétique pour donner les consignes et promouvoir les filières de recyclage.

Cette nouvelle signalétique permettra :

- D'améliorer la qualité du service rendu aux différents usagers ;
- De renforcer la sécurité des usagers et des agents (SYVADEC, des intercommunalités et des prestataires) ;
- D'informer les usagers sur le tri et sur les filières de recyclage ;
- De renforcer l'attractivité des sites et la fréquentation de nos sites ;
- Et de développer le tri des encombrants et donc le recyclage des flux.

La nouvelle signalétique sera ainsi harmonisée sur tous les sites en bilingue français-corse et conforme à la charte proposée par l'ADEME pour les recycleries.

Le montant de l'opération est estimé à 145 000 €. Un cofinancement à hauteur de 70 %, soit 101.500 €, est sollicité auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de Corse, le solde 30 %, soit 43.500 €, reste à la charge du Syvadec qui supportera également la charge de la TVA

Il est proposé aux membres du bureau d'approuver ce plan de financement, d'autoriser le Président ou son représentant à solliciter des subventions à hauteur de 70 % auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse

***Le Bureau syndical, après en avoir délibéré:***

VU le Code Générale des Collectivités Territoriales notamment l'article L.5211-1 et 5711-1

VU la délibération 2014-05-24 du 20 mai 2014 portant délégation d'attributions du Comité au Bureau,

Considérant la nécessité pour le Syvadec d'équiper l'ensemble de ces installations

Considérant que l'amélioration des performances de tri passe par une communication optimale

Ouïe l'exposé de Mme Marie ZUCCARELLI, Vice-Présidente,

Accusé de réception en préfecture  
02B-200009827-20190711-2019-07-060-DE  
Date de télétransmission : 17/07/2019  
Date de réception préfecture : 17/07/2019

**A l'unanimité:**

- Approuve le Plan de financement afférent à ces travaux de restructuration de la signalétique
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les partenaires financeurs au meilleur taux
- Autorise, Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,

François TATTI

Accusé de réception en préfecture  
02B-200009827-20190711-2019-07-060-DE  
Date de télétransmission : 17/07/2019  
Date de réception préfecture : 17/07/2019

*La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.*